



## **Campagne de contrôle sur la présence d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans les denrées alimentaires 2012**

La présente campagne a été effectuée par des agents du Service de la Sécurité Alimentaire de la direction de la santé dans le courant de l'année 2012.

### **1. Champ d'application**

L'objectif des contrôles effectués par le Service de la Sécurité Alimentaire était de contrôler d'une part l'absence d'OGM non autorisés dans les denrées alimentaires, et d'autre part de contrôler les prescriptions réglementaires en matière d'étiquetage en cas de présence d'OGM autorisés dans les denrées alimentaires.

### **2. Réglementation**

Les principaux textes réglementaires sur lesquels le Service de la Sécurité Alimentaire se base pour effectuer le contrôle officiel en matière du contrôle des OGM sont :

- Le règlement 1829/2003/CE, du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés, nommé GM food-feed
- Le règlement 1830/2003/CE, du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, nommé GM traçabilité :

[http://ec.europa.eu/food/food/biotechnology/gmo\\_intro\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/food/biotechnology/gmo_intro_en.htm)

- Arrêté ministériel du 15 juin 2010 interdisant à titre provisoire la mise sur marché en vue de la mise en culture de la pomme de terre génétiquement modifiée *Solanum tuberosum* L. lignée EH92-527-1.

La liste des OGM autorisés est reprise sur le site de la commission :  
[http://ec.europa.eu/food/dyna/gm\\_register/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/food/dyna/gm_register/index_en.cfm)

Les principaux OGM non autorisés recherchés en 2012 étaient :

- L'OGM pomme de terre *Solanum tuberosum* L. lignée EH92-527-1,
- Les OGM Riz ; Bt 63, LL601, LL62, KMD1, Cry 1Ab/1Ac suivant l'origine des matrices de riz.
- L'OGM soja DP 305423 et l'OGM maïs Bt 176

### **3. Méthode**

Le Service de la Sécurité Alimentaire a effectué les prélèvements de manière sélective au niveau des distributeurs et transformateur du marché luxembourgeois.

Le Laboratoire National de Santé, accrédité ISO 17025, membre de l'ENGL (european network of GMO laboratoires) effectue les analyses OGM dans le cadre du contrôle officiel selon la méthode Real Time Polymerase Chain Reaction.

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/PH	15/07/2010	Page 1/6



La méthode est spécifique des événements génétiques validée par le laboratoire de référence communautaire.

## 4. Résultats

### 4.1. Résultat général sur l'année 2012

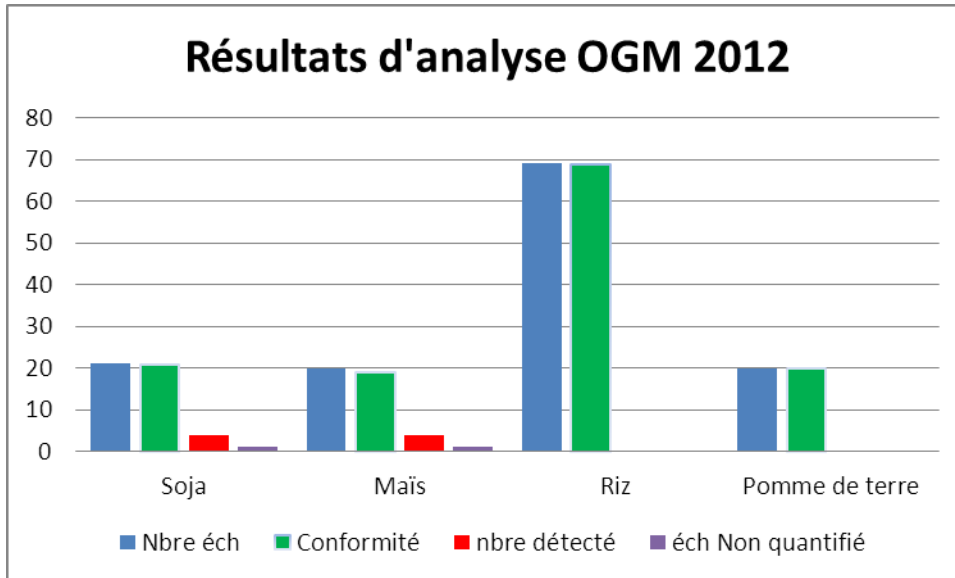
	Nbre échantillons	% conformité	% OGM détecté <sup>(1)</sup>	% échantillon non quantifiable <sup>(2)</sup>
<b>Pomme de terre</b>	20	100%	0%	/
<b>RIZ</b>	69	100%	0%	/
<b>MAÏS</b>				
Tortillas	4	100%	50%	/
Pâte séchées	3	100%	0%	/
Farine	11	91%	18%	/
Légume	1	100%	0%	/
céréales petits déjeuners	1	/	/	100%
<b>Total</b>	20	95%	25%	5%
<b>SOJA</b>				
céréales, farine, pâte	15	100%	20%	6%
boisson	5	100%	20%	/
dessert	1	100%	0	/
<b>Total</b>	21	100%	19%	4%
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>99.2%</b>	<b>6.2%</b>	<b>1.5%</b>

(1) : OGM détecté signifie la détection d'un OGM à une teneur inférieure à 0,9%, teneur acceptable si elle résulte d'une présence fortuite ou techniquement inévitable, rapporté sur le nombre d'échantillon.

(2) : Les échantillons non quantifiables résultent d'une incapacité à répliquer l'ADN (et donc à le quantifier) en raison d'une dénaturation des protéines en générale en conséquence des traitements thermiques ou d'extrusion appliqués aux denrées alimentaires.



**4.2. Tableau :**





## **5. Conclusions**

Sur l'année 2012, le Service de la Sécurité Alimentaire a procédé au prélèvement de 130 échantillons sur lesquels 746 OGM spécifiques ont été analysés.

Sur l'ensemble de la campagne d'échantillonnage, un échantillon de type farine a été détecté non conforme en raison de la présence d'OGM supérieure à 0.9% et n'ayant pas un étiquetage mentionnant la présence d'organisme génétiquement modifié. La commercialisation du produit a été suspendue jusqu'à ce que l'étiquetage ait été mis en conformité.

En analysant les résultats, nous pouvons remarquer que 6.2% des échantillons étaient contaminés par la présence d'un organisme génétiquement modifié à une teneur inférieure à 0,9%. Cette contamination est autorisée par la réglementation européenne et est considérée comme fortuite et/ou techniquement inévitable. Nous pouvons constater une diminution de 6% par rapport à 2009.

Cette contamination montre qu'il est toujours difficile de protéger les cultures conventionnelles et/ou le processus de production conventionnel des contaminations involontaires en organismes génétiquement modifiés. Ce résultat confirme l'importance d'être vigilant lors de la procédure d'acceptation des cultures OGM au Grand-Duché de Luxembourg et de maintenir une politique stricte en matière d'autorisation des organismes génétiquement modifiés.

En 2012, le pourcentage d'échantillon non quantifiable était bas à 1.5% par rapport à 9% en 2009, mais les échantillons ont été choisis pour éviter ce problème.

Il reste important dans la mesure du possible d'effectuer des contrôles sur les matières premières, plutôt que sur les produits finis. Ceci reste problématique au Luxembourg n'ayant pas beaucoup d'exploitations utilisant les matières à risque, mais plutôt une activité de distribution des produits finis.

Dans la planification des échantillonnages futurs, les contrôles s'intensifieront au niveau de l'importation et des nouveaux OGM.

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/PH	15/07/2010	Page 4/6



## 6. Résultats Détails

SECTEUR	MATRICE	OGM analysé	Nombre d'analyse	Résultat	
Pomme de terre	Produit lin	Gène de référence pomme de terre	20		
		Pomme de terre EH92-527	20	non détecté	
RIZ	riz	Gène de référence riz	69		
		Promoteur 35 S (riz)	69		
		Terminateur NOS	67		
		Construct cpti-nos (riz)	61	non détecté	
		Construct 35S-hpt (riz)	60	non détecté	
		Construct pubi-cry	59	non détecté	
		Cry 1Ab/1Ac	67	non détecté	
		Riz Bt63	19	non détecté	
		Riz KDM1	4	non détecté	
		Riz LL601	3	non détecté	
		Riz LL62	4	non détecté	
		MAÏS	Tortillas	Gène de référence maïs	4
Terminal NOS	4				
Promoteur 35 S (maïs)	4				
Maïs MON 88017	2			non détecté	
Maïs MON 88017	1			détecté	
Maïs NK603	1			non détecté	
Maïs NK603	2			détecté	
Maïs BT 11	3			non détecté	
Maïs MON810	1			non détecté	
Maïs MON810	2			détecté	
Maïs 59122	3			non détecté	
Maïs GA 21	3			non détecté	
Maïs MON863	3			non détecté	
Maïs DAS1507	2			non détecté	
Maïs DAS1507	1			détecté	
Maïs T25	3			non détecté	
Maïs MIR604	3			non détecté	
Maïs MON 89034	3			non détecté	
Maïs BT 176	3			non détecté	
Farine				Gène de référence maïs	11
			Terminal NOS	11	
			Promoteur 35 S (maïs)	11	
			Maïs MON 88017	1	non détecté
			Maïs MON 88017	1	Détecté
			Maïs NK603	1	non détecté
			Maïs NK603	1	Non conforme
			Maïs BT 11	1	non détecté
			Maïs BT 11	1	Détecté
			Maïs MON810	2	détecté
			Maïs 59122	1	non détecté



		Maïs 59122	1	déecté
		Maïs GA 21	4	non déecté
		Maïs MON863	2	non déecté
		Maïs DAS1507	1	non déecté
		Maïs DAS1507	1	Non conforme
		Maïs T25	2	non déecté
		Maïs MIR604	3	non déecté
		Maïs MIR604	1	Déecté
		Maïs MON 89034	2	non déecté
		Maïs BT 176	2	non déecté
				non déecté
	Céréales déjeuner	Terminal NOS	1	Non quantifiable
	pâte séchées	Terminal NOS	3	non déecté
	Légume	Terminal NOS	1	non déecté
<b>SOJA</b>	céréales, farine,	Gène de référence Soja	14	
		Gène de référence Soja	1	Non quantifiable
		Promoteur 35 S (soja)	13	
		Soja MON 89788 round up ready II	11	Non déecté
		Soja MON 89788 round up ready	1	Non quantifiable
		Soja DP 305423	12	
		Soja Round up ready I	1	Non déecté
		Soja Round up ready I	3	déecté
		Soja A2704-12	4	Non déecté
		Soja A5547-127	4	Non déecté
		Soja DP 356043	4	Non déecté
	Boisson de soya	Gène de référence Soja	5	
		Promoteur 35 S (soja)	5	
		Soja MON 89788 round up ready II	5	Non déecté
		Soja DP 305423	5	Non déecté
		Soja Round up ready I	1	déecté
		Soja A2704-12	1	Non déecté
		Soja A5547-127	1	Non déecté
		Soja DP 356043	1	Non déecté
	Dessert	Soja MON 89788 round up ready II	1	Non déecté
		Soja DP 305423	1	Non déecté
		Gène de référence Soja	1	Non déecté
	Promoteur 35 S (soja)	1	Non déecté	
<b>TOTAL</b>		OGM analysés	746	